

142 1. La proportion de matières grasses dans le paquet est : $\frac{18,4}{400}$ soit 0,046 c'est-à-dire 4,6 %.

2. Sur les 18,4 grammes de matière grasses, 2 grammes sont des acides gras saturés. La proportion des acides gras saturés dans les matières grasses est donc $\frac{2}{18,4}$.

On a $\frac{2}{18,4} \approx 0,109$ à 0,001 près, donc la proportion des acides gras saturés dans les matières grasses est environ 10,9 % à 0,1 % près.